



## Fidélisation ALTY A-T Inc.

### MODALITÉS ET CONDITIONS

En vigueur à compter de février 2008. On peut obtenir de plus amples renseignements sur ce programme à l'adresse Internet [www.alty.ca](http://www.alty.ca) ou en composant le **819-762-1565**.

Le programme ALTY est exploité par FIDÉLISATION ALTY A-T INC. Lorsque vous adhérez au programme ALTY, nous vous autorisons à accumuler des POINTS ALTY en traitant avec les marchands membres et à les échanger contre divers produits et services offerts par les marchands membres. Le pourcentage ou le forfait de POINTS ALTY accordé varie selon les marchands membres. Chaque marchand membre affiche les modalités d'émission des POINTS ALTY accordé sur ses produits et services.

#### **Adhésion au programme**

Les conditions d'adhésion au programme et les avantages connexes sont établies à notre discrétion. En adhérant au programme ALTY ou en accumulant des POINTS ALTY, vous reconnaissez avoir lu et compris les présentes conditions générales et convenez d'être lié par elles, comme elles pourraient être modifiées à l'occasion, et vous nous autorisez à recueillir et à utiliser des renseignements personnels à votre sujet conformément à notre engagement en matière de vie privée. Pour adhérer au programme ALTY, vous devez posséder une adresse valide au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence. Si nous acceptons votre demande d'adhésion, nous ouvrirons un compte à votre nom et vous obtiendrez une carte de membre ALTY. Vous pouvez demander des cartes supplémentaires pour d'autres membres de votre foyer. Des frais pourraient s'appliquer.

Ces conditions s'appliquent à toute personne pour qui a été émise une carte ALTY ou qui en a reçu une.

#### **Conditions du programme ALTY**

Lorsque vous faites affaires avec des marchands membres, vous devez leur présenter votre carte de membre. Des POINTS ALTY (selon les modalités d'émission des POINTS ALTY déterminées par chacun des marchands membres) vous seront accordés pour chaque achat que vous effectuerez aux établissements participants. Le programme ALTY peut être modifié sans préavis, y compris par l'ajout ou la suppression de tout partenaire de FIDÉLISATION ALTY A-T INC.

#### **Déclaration de confidentialité (clients)**

Le respect et la protection des renseignements personnels constituent des valeurs primordiales pour nous ainsi qu'une priorité dans le cadre de nos relations. FIDÉLISATION ALTY A-T INC. recueille des renseignements personnels de différentes façons: achats de produits dans les établissements participants, adhésion au programme de fidélisation ALTY, fichiers de témoins et réponses à des sondages. FIDÉLISATION ALTY A-T INC. recueille cette information afin d'exécuter une ou plusieurs des tâches suivantes :

- administrer le programme ALTY
- vous permettre de participer aux activités réservées à nos invités privilégiés, comme des promotions et des offres en prime
- gérer, développer et améliorer nos activités commerciales
- favoriser la mise au point et la mise en marché de nos produits et services et ceux de nos marchands membres
- Établir les préférences d'un membre
- respecter les lois et les règlements ou collaborer avec les autorités policières et/ou les institutions financières pour les enquêtes concernant les fraudes impliquant FIDÉLISATION ALTY A-T INC., un de ses agents ou un de ses fournisseurs de services.

FIDÉLISATION ALTY A-T INC. porte une attention particulière aux renseignements personnels afin que ces derniers soient conservés en toute sécurité. L'accès à cette information est réservé au personnel autorisé de FIDÉLISATION ALTY A-T INC. FIDÉLISATION ALTY A-T INC. assure la confidentialité des renseignements personnels. Il en va de même pour ses filiales et ses sociétés affiliées. Les renseignements personnels ne seront divulgués qu'à des partenaires dans les programmes de FIDÉLISATION ALTY A-T INC. (y compris, les partenaires du programme ALTY) ou des tiers responsables de l'administration de nos programmes ou de nos offres spéciales. Il va sans dire que ces entreprises ne doivent utiliser cette

information que dans le but pour lequel elle a été divulguée et conformément à la protection des renseignements personnels de FIDÉLISATION ALTY A-T INC.

Si vous désirez que votre nom soit retiré de nos listes téléphoniques, postales ou de courriel, veuillez appeler au **819-762-1565** ou visiter notre site Web [www.alty.ca](http://www.alty.ca) (et rendez-vous à la section Contactez-nous). Veuillez prendre note que si vous retirez votre nom de ces listes, vous ne serez plus admissible aux offres de points supplémentaires et aux offres spéciales. Vous pouvez également communiquer avec nous de la même manière pour corriger tout renseignement personnel que FIDÉLISATION ALTY A-T INC. a en sa possession.

- En utilisant une carte ALTY, vous reconnaissez et acceptez de respecter ces conditions.
- Les POINTS ALTY ne sont pas transférables d'un compte à un autre et ne peuvent être utilisés que pour vos propres achats.
- Lorsque vous échangez des POINTS ALTY, votre compte POINTS ALTY est débité du nombre de POINTS ALTY que vous utilisez.
- Les primes POINTS ALTY ne peuvent être retournées ou échangées contre de l'argent.
- Les primes portent les garanties des fabricants respectifs.
- FIDÉLISATION ALTY A-T INC. se réserve le droit de modifier ou d'annuler le programme ALTY, en tout temps, sans préavis. Advenant l'annulation du programme ALTY, FIDÉLISATION ALTY A-T INC. vous en avisera et vous aurez un délai de 60 jours pour échanger tous vos POINTS ALTY.
- Nous ne porterons à votre compte que les POINTS ALTY que vous aurez accumulés en traitant avec des marchands membres autorisés en règle, sur demande de ces marchands membres. Nous n'assumons aucune responsabilité si un marchand membre omet ou tarde à nous faire une telle demande, ou pour tout autre retard dans l'inscription de POINTS ALTY dans votre compte.
- Nous nous réservons aussi le droit d'annuler des POINTS ALTY déjà portés à votre compte si le marchand membre qui vous les a accordés omet de payer des sommes qu'il nous doit ou nous demande de les annuler (par exemple, parce que vous avez retourné les articles ou n'avez pas payé les produits ou services pour lesquels ils vous ont été accordés).
- Les marchands membres établiront les conditions auxquelles vous pourrez obtenir des POINTS ALTY et ils peuvent modifier les conditions en tout temps sans préavis. Nous-mêmes et tout marchand membre nous dégageons de toute responsabilité à l'égard de toute offre de POINTS ALTY qui n'est plus en vigueur. Tout litige doit être réglé entre vous et le marchand membre.
- Les POINTS ALTY n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être échangés contre de l'argent.
- Une carte ALTY est annulée si aucune transaction n'a été effectuée pendant une période d'un an
- Une carte ALTY bien qu'immatriculée à votre nom, constitue un bien au porteur. Aucun numéro d'identification personnel (NIP) ne la protège. À ce titre, en cas de perte ou de vol, le solde peut être utilisé par une autre personne. Nous ferons tout ce qui est raisonnablement requis pour la désactiver lorsque prévenu mais nous ne nous rendons pas responsable de toute perte liée à son utilisation par un tiers.
- La carte ALTY fonctionne seulement sur le territoire de la MRC dans laquelle elle a été émise.
- Tous les totaux de POINTS ALTY indiqués sur les reçus d'achat seront considérés comme corrects, à moins que FIDÉLISATION ALTY A-T INC. n'en juge autrement.
- FIDÉLISATION ALTY A-T INC. n'est pas responsable des erreurs ou des omissions relatives au programme ALTY. FIDÉLISATION ALTY A-T INC. n'est pas responsable non plus des POINTS ALTY perdus, ni de leur utilisation non autorisée, ni de quelque échange de POINTS ALTY que ce soit dans le cadre du programme ALTY.
- Si vous avez perdu ou endommagé votre carte de membre ALTY ou si elle vous a été volée, vous devez en aviser FIDÉLISATION ALTY A-T INC. immédiatement. FIDÉLISATION ALTY A-T INC. n'est pas responsable du retard à remplacer une carte de membre ALTY, ni des POINTS ALTY perdus ou crédités en retard pendant le processus de remplacement de la carte de membre ALTY.
- En cas de divorce, de rupture, de décès, de départ à l'extérieur du Canada, d'erreur de duplication ou si nous vous y autorisons, vous pourrez, avec notre consentement préalable et après avoir fourni les preuves nécessaires, faire regrouper votre compte avec celui d'un membre de votre famille ou de votre foyer.
- Veuillez aviser FIDÉLISATION ALTY A-T INC. de tout changement d'adresse ou de toute modification des renseignements relatifs au compte.
- FIDÉLISATION ALTY A-T INC. se réserve le droit d'annuler l'adhésion de tout membre ALTY qui ne se conforme pas à ces modalités et conditions.
- Le programme ALTY est nul là où il est prohibé par une loi fédérale, provinciale ou municipale.
- Toute infraction, fraude ou abus dans le cadre du programme ALTY peut entraîner, à la discrétion de FIDÉLISATION ALTY A-T INC., la suppression de tous les points, voire la résiliation du compte du membre ALTY sans aucune forme de dédommagement.